



# Assemblée générale

Distr. limitée  
14 juillet 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-neuvième session

Point 123 a) de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unies : renforcement du système des Nations Unies

#### Fédération de Russie\* : projet de résolution

#### Initiative ONU80

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

*Insistant* sur l'importance du rôle et de l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficace et efficace dans ses activités de promotion de la coopération internationale,

*Rappelant* le rôle qui revient au Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation en vertu de l'Article 97 de la Charte,

*Considérant* que les États Membres jouent un rôle central dans le processus de réforme, qui doit être inclusif et transparent,

1. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer l'Organisation des Nations Unies afin de s'adapter à un monde en mutation et de faire en sorte qu'elle soit à même de surmonter les difficultés d'aujourd'hui et de demain ;

2. *Attend avec intérêt* de recevoir, conformément aux procédures établies, les propositions que le Secrétaire général aura formulées dans le cadre de son initiative ONU80, compte tenu de la nécessité de s'appuyer sur des objectifs clairement définis et sur une approche fondée sur des données probantes, afin de renforcer l'incidence des activités mises en œuvre par l'Organisation et de la rendre plus souple, plus réactive et plus résiliente, tout en réglant le problème des doubles emplois et en veillant à l'exécution efficace et efficiente des mandats dans les trois piliers de l'action qu'elle mène ;

3. *Invite* les entités et les institutions spécialisées du système des Nations Unies à aligner leurs initiatives de réforme sur cette approche, selon qu'il conviendra.

---

\* Toute modification apportée à la liste des auteurs sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

